



BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2012-03

RETRAIT DU PROGRAMME D'ACCRÉDITATION RELATIF AUX RÉSERVOIRS HORS SOL ET SOUTERRAINS REMIS À NEUF CONFORMÉMENT AUX SUPPLÉMENTS TECHNIQUES ULC-S601 (A)-2001, ULC-S603 (A)-2001, ULC-S615 (A)-2001 ET ULC-S630 (A)-2001

Destinataires : Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada (ULC),
Abonnés au service d'inscription ULC et autres parties intéressées – EGHXC, EEEVC

Le service de certification d'ULC couvre les réservoirs hors sol et souterrains remis à neuf. Actuellement, la remise à neuf des réservoirs est assurée par un fabricant de réservoirs approuvé par ULC conformément aux suppléments techniques ULC-S601(A)-2001, ULC-S603(A)-2001, ULC-S615(A)-2002 et ULC-S630(A)-2001 à l'installation du fabricant seulement.

À partir du 23 août 2012, ULC supprimera les services de remise à neuf des réservoirs hors sol et souterrains.

ULC revoit ses programmes d'accréditation sur une base permanente et la décision de supprimer ce service a été dictée par des besoins opérationnels.

Toutefois, ULC continuera d'assurer les services de mise à l'essai et de certification des « nouveaux réservoirs hors sol et souterrains » et d'élaborer des normes connexes.

Si vous avez des questions portant sur le sujet abordé ci-dessus, veuillez communiquer avec M. Gunsimar Paintal, par téléphone au numéro 416 288-2217, ou par courriel à l'adresse Gunsimar.Paintal@ul.com.

Cordialement,

Laboratoires Des Assureurs du Canada Inc.

Gunsimar Paintal

Gestionnaire régional de la qualité et responsable du programme de marque ULC

"Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise"